



le point sur...

n° 76 • octobre 2014 • ISSN 1967-6158

Les besoins en infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes

Synthèse d'une étude réalisée dans le cadre du réseau régional d'observation sanitaire et social

emploi formation insertion
Franche-Comté



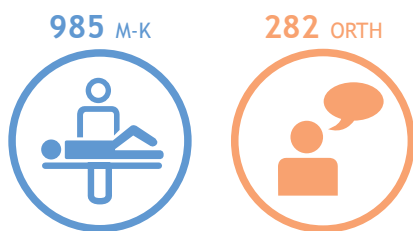
En Franche-Comté, comme au niveau national d'ailleurs, les infirmiers nouvellement diplômés semblent moins bien s'insérer professionnellement qu'auparavant et un manque important et récurrent de masseurs-kinésithérapeutes et d'orthophonistes disponibles sur le marché du travail est constaté.

Le déficit de main d'œuvre dans ce secteur étant lourd de conséquences, ces constats ont été vérifiés et les tendances à venir explorées afin d'émettre des préconisations permettant de pallier ces difficultés.

DANS UN CONTEXTE d'allongement de la durée de la vie, d'augmentation du nombre de personnes dépendantes, de patients atteints de maladies chroniques, ou souffrant d'affections de longue durée, l'offre de soins s'adapte. On assiste à des transferts d'activités des établissements de santé vers les professionnels libéraux. En effet, dans la stratégie nationale de la santé, la tendance est au renforcement de l'offre de santé à domicile, à l'augmentation de la chirurgie ambulatoire et de l'hospitalisation à domicile, à l'incitation au développement des maisons de santé et aux parcours de soins coordonnés. Ces tendances nationales sont reprises et déclinées dans le plan régional de santé porté par l'Agence régionale de santé.

Les conditions d'exercice des professionnels sont donc en pleine évolution et le marché du travail est complexe à équilibrer d'autant que ces professionnels peuvent exercer sous statut de salarié ou en libéral. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est un exercice très difficile à réaliser pour les employeurs dans un contexte marqué, de plus, par les restrictions budgétaires, les modifications des comportements des professionnels et le fort attrait du statut de libéral notamment pour les métiers de la rééducation.

Deux métiers de la rééducation : masseur-kinésithérapeute et orthophoniste



exercent en Franche-Comté
près des trois-quarts en libéral

Malgré une hausse sur la période 2003-2013, la densité régionale des professionnels de ces deux métiers reste faible en Franche-Comté et particulièrement dans les départements de Haute-Saône, du Territoire de Belfort et du Jura.

Les masseurs-kinésithérapeutes salariés sont plus âgés que les libéraux : **48 %** sont en seconde partie de carrière (45 ans et plus) contre **38 %** pour les libéraux.

La moitié des orthophonistes sont dans ce cas.

Les masseurs-kinésithérapeutes salariés travaillent en grande majorité dans la fonction publique hospitalière et les orthophonistes dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif.

Une cinquantaine de diplômés masseurs-kinésithérapeutes sortent chaque année de l'institut de Besançon et 25 diplômés en orthophonie de l'Université de Franche-Comté.

La formation de masseur-kinésithérapeute est proposée dans toutes les régions limitrophes alors que seules trois Universités proposent la formation d'orthophoniste (Strasbourg, Lyon et Nancy). La formation de masseur-kinésithérapeute dure 4 ans (1 année d'APMR¹ et 3 en institut) et aboutit à un diplôme d'état de niveau III. Celle d'orthophoniste se déroule depuis la rentrée universitaire 2013 sur 5 années et aboutit à un certificat de capacité de niveau I.

L'attractivité de ces formations est très forte, le taux d'admission à l'institut de masseur-kinésithérapeute est de 20 % (244 personnes ont passé le concours d'entrée pour 50 places disponibles) et à l'Université pour la formation d'orthophonie le taux est de moins de 2 % (1 500 candidats pour 25 places).

Les étudiants en masso-kinésithérapie sont quasi tous francs-comtois alors que c'est l'inverse pour les orthophonistes pour qui le recrutement est national. Ce phénomène explique le fait que, en moyenne annuelle, seuls 7 diplômés sur 25 restent dans la région pour travailler (étude de l'ARS 2013). Le taux d'insertion professionnelle pour les diplômés de ces deux formations est excellent. Parmi les masseurs-kinésithérapeutes sortants de 2013, 70 % travaillent en libéral et 85 % travaillent dans la région.

¹année préparatoire aux études des métiers de la rééducation

Manque prégnant de professionnels

La quasi-totalité des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux privés à but non lucratif de la région qui emploient des orthophonistes éprouvent des difficultés de recrutement sur ce métier et déplorent une aggravation de cette situation. Comparativement aux autres régions de France, la Franche-Comté est celle qui connaît le plus de difficultés.

Près de 70 % des établissements qui emploient des masseurs-kinésithérapeutes éprouvent des difficultés de recrutement. Ce taux est beaucoup plus important dans le Territoire de Belfort où la pénurie est totale : tous les établissements qui en emploient déjà en recherchent et de nombreux autres établissements qui n'en emploient pas encore ne parviennent pas à en embaucher. La situation est très alarmante aussi en Haute-Saône et dans le Jura.

Les établissements publics font face aux mêmes difficultés pour ces deux professions. Ce sont surtout les services de gériatrie et les établissements localisés en zones rurales qui peinent le plus à recruter.

Le manque de professionnels disponibles va s'amplifier du fait de nombreux départs à la retraite dans les années à venir. Parmi les orthophonistes salariés 43 % sont âgés de 55 ans et plus en 2013, en revanche, pour les masseurs-kinésithérapeutes ce sont les libéraux les plus proches de la retraite, 18 % ont 55 ans et plus.

La situation de pénurie est d'autant plus préoccupante que la densité de professionnels en libéral est faible en région, les jeunes diplômés ont donc le choix de leur mode d'exercice et de leur lieu d'installation. Ils sont, dans la plupart des cas, attirés par le libéral qui offre des conditions de rémunérations plus avantageuses et la possibilité de gérer plus librement leur emploi du temps.

Face à la pénurie de main d'œuvre, les employeurs francs-comtois sont contraints d'élargir leur champ de recrutement au niveau international en embauchant des professionnels titulaires d'un diplôme validé ailleurs qu'en France et ayant obtenu l'autorisation d'exercice. Les demandes d'autorisation concernent les ressortissants de l'Union européenne ou les Français diplômés de l'Union européenne. En Franche-Comté, peu de demandes d'autorisations sont déposées chaque année. Toutefois, pour les masseurs-kinésithérapeutes, le nombre est en nette augmentation. L'accès des Français aux formations organisées en Belgique étant désormais limité pour les formations d'orthophonistes et de masseurs-kinésithérapeutes, le nombre de jeunes diplômés qui reviennent exercer en France va diminuer.

Une pénurie qui s'accroît

La modification de l'offre de soins et les directives de la stratégie nationale de la santé engendrent une augmentation des besoins en actes de la part des professionnels de la rééducation.

Concernant les orthophonistes, d'autres phénomènes accentuent le manque de professionnels : l'allongement des durées des prises en charge, l'augmentation du nombre de personnes ayant une maladie chronique ou encore un plus grand recours à ces professionnels par l'Éducation nationale pour des demandes de bilans et de prises en charge. De plus, leur champ de compétences s'élargit, certaines pathologies y ont été incluses comme les troubles liés au vieillissement et la dysphasie. La Haute Autorité de Santé préconise, en matière de prise en charge des accidents vasculaires cérébraux, une rééducation précoce, dans les jours suivants l'accident. Plus le champ de compétences est large, plus les besoins en professionnels s'accroissent.

Préconisations : augmenter les quotas et renforcer l'attractivité d'exercice en établissement

Au vu de ce contexte, des éléments identifiés et après échanges entre l'ARS, la DRJSCS, le Conseil régional, UNIFAF et l'ANFH, il est préconisé d'augmenter le nombre de places en formation, passant ainsi de 50 (en 2014) à 80 (à la rentrée 2015) pour les masseurs-kinésithérapeutes et de 25 (en 2013) à 50 (à la rentrée 2015) pour les orthophonistes.

Afin de rendre l'exercice de ces professions en établissements plus attractif, il est préconisé de fidéliser les futurs professionnels en stage, leur donner envie de travailler en structures, notamment celles pour personnes âgées, dont les activités semblent mal connues, et de valoriser le travail en équipe pluridisciplinaire. Il semble également opportun d'accompagner les organismes de formation dans la recherche de stages plus diversifiés et situés sur tout le territoire régional et de les inciter à développer des modules spécifiques à la prise en charge des personnes âgées.

D'autres pistes sont à explorer comme le fait de rémunérer des étudiants en dernière année de formation contre un engagement de travailler dans certains établissements.

Un métier du soin : infirmier

11 168 INF.



en activité en Franche-Comté en 2013,
dont 12 % en libéral

C'est la première profession de santé en termes d'effectifs. Si la densité des infirmiers libéraux ou mixtes est plus faible en Franche-Comté qu'au plan national, la densité de l'ensemble des infirmiers (salariés et libéraux) est supérieure à celle du niveau national avec des disparités entre les départements.

Les infirmiers salariés travaillent en très grande majorité dans la fonction publique hospitalière.

Les infirmiers salariés sont, en moyenne, plus jeunes que les infirmiers libéraux : **31 %** sont en seconde partie de carrière (45 ans et plus) contre **50 %** pour les libéraux.

6 instituts de formation dispensent cette formation en Franche-Comté. Plus de 500 infirmiers diplômés sortent chaque année (518 en 2013). La formation s'étale sur 3 ans et aboutit à un diplôme d'état de niveau II, à un grade de licence. La filière infirmière est la seule à être accessible en poursuite d'études (puéricultrice).

Le taux d'insertion professionnelle des infirmiers, 6 mois après leur sortie de formation, varie entre 91 % et 96 % au cours des 5 dernières années avec une tendance légère à la baisse. Parmi les sortants de 2013 en emploi, 72 % travaillent en Franche-Comté, 20 % hors Franche-Comté et 8 % en Suisse.

Tous les sortants en emploi sont forcément salariés car les infirmiers ne peuvent s'installer en libéral qu'après un minimum de 2 ans de salariat.

Un marché du travail actuellement en équilibre

Il semblerait que depuis les sorties de novembre 2011 et juin 2012¹, le marché du travail soit en équilibre en région malgré quelques besoins qui perdurent dans les zones rurales et au sein de certains types d'établissement. C'est le cas des établissements pour personnes âgées pour lesquels la situation s'est améliorée. Parmi les diplômés de 2013 en emploi, 20 % travaillent dans un établissement pour personnes âgées.

Les nouveaux diplômés s'insèrent toutefois moins bien sur le marché du travail qu'auparavant. Selon la fédération nationale des étudiants en soins infirmiers, cette tendance est plus prononcée au niveau national qu'en région.

Un peu plus de 700 infirmiers francs-comtois travaillent en Suisse et selon les projections de l'observatoire suisse de la santé, le besoin de la Suisse en personnel étranger devrait poursuivre sa tendance dans les années à venir sans connaître d'augmentation. Chaque année quelques dizaines d'infirmiers intègrent les formations d'infirmiers spécialisés : infirmier de bloc opératoire, anesthésiste, puéricultrice ou cadre de santé.

Les établissements éprouvent des difficultés à anticiper les renouvellements de ces professionnels qui partent à la retraite plus tardivement. Cette tendance est liée au contexte économique difficile, à l'évolution de la législation, aux changements de comportements des professionnels et aux réorganisations de l'offre hospitalière.

¹ Deux sorties du fait de la réforme du diplôme

Un métier en pleine évolution

Qu'ils soient salariés ou en libéral, les infirmiers voient leur métier se transformer.

Les professionnels doivent s'occuper de patients globalement plus âgés qu'auparavant au sein des établissements de soins (hormis les services de maternité et les services spécialisés pour enfants). Ce phénomène est lié au vieillissement de la population mais aussi au développement de l'ambulatoire et de l'hospitalisation à domicile qui concernent essentiellement les patients plus jeunes.

La transformation du métier vient aussi du fait que les activités sanitaires sont désormais moins tournées vers la chirurgie, les opérations sont moins fréquentes grâce aux évolutions techniques et les patients sont soignés autrement.

De nouvelles formes de travail en équipe voient le jour comme l'incitation à la mise en œuvre de protocole de coopération des médecins avec les infirmiers notamment. Dans ce cadre, certaines tâches pourraient être déléguées aux infirmiers. Les plans nationaux de santé publique peuvent également générer des besoins en personnel ou faire émerger des compétences particulières. Par exemple, le 3^e plan cancer prévoit la création de postes d'infirmiers cliniciens et dans l'aide à domicile et les EHPAD, se développe le métier d'infirmier coordonnateur.

Les conditions d'exercice des professionnels en libéral évoluent aussi. Le travail, jusqu'alors réalisé par les professionnels salariés, est en partie transféré aux infirmiers libéraux. Cette tendance est aussi le fait du développement des maisons de santé, mais aussi des parcours coordonnés de soins.

Les établissements du médico-social intègrent, quant à eux, de plus en plus d'infirmiers afin de répondre à l'évolution des besoins des personnes accueillies et notamment au vieillissement de ces personnes. La frontière entre sanitaire et social s'amenuise.

Préconisation : diminuer légèrement les quotas et rester très attentif aux évolutions des besoins

Du fait de la moins bonne insertion des nouveaux diplômés (qui doivent impérativement exercer pour maintenir leur technicité) et des éléments identifiés et après échanges entre l'ARS, la DRJSCS, le Conseil régional, UNIFAF et l'ANFH, il est préconisé de stabiliser voire de diminuer très faiblement (au maximum de 20) le nombre de places en formation, passant ainsi de 570 (en 2014) à 550 (à la rentrée 2015). Toutefois, la possibilité de réajustements devra être étudiée chaque année en fonction de l'évolution du marché de l'emploi régional et des perspectives.

LE MANQUE de professionnels de la rééducation engendre des conséquences qui peuvent être très lourdes. Cela peut nuire à l'offre de soins car le maintien ou l'ouverture de certains services sont conditionnés par la présence de professionnels salariés dans les établissements. Les patients peuvent également subir les conséquences du manque de professionnels en bénéficiant d'une qualité des soins moindre, de délais d'attente longs... Quant aux professionnels eux-mêmes, ils souffrent de mauvaises conditions de travail. Il est donc indispensable d'agir rapidement pour combler le déficit.

L'une des solutions d'ajustement du marché du travail est de faire évoluer les quotas d'entrée en formation. Les formations d'infirmier, masseur-kinésithérapeute et orthophoniste étant dispensées en Franche-Comté, cette possibilité est facilitée d'autant qu'il s'agit de formations très attractives pour lesquelles de très nombreuses personnes passent les concours d'entrée chaque année. Les diplômés peuvent toutefois partir exercer hors région comme c'est souvent le cas pour les orthophonistes en grande majorité originaires d'autres régions. Les conséquences de l'évolution des quotas n'est pas immédiate mais intervient au bout du cycle de formation, soit trois ans pour les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes et cinq ans pour les orthophonistes.

D'autres actions peuvent permettre d'attirer les professionnels vers les établissements situés notamment en zone rurale et éviter l'installation massive en libéral : renforcer l'attractivité des établissements en revalorisant le niveau de rémunération, en améliorant l'accueil des stagiaires, en accentuant le partenariat avec les organismes de formation ou encore en favorisant la mobilité des professionnels...

.....
Toutes les sources des données et des éléments de cette synthèse sont précisées dans l'étude exhaustive téléchargeable sur efigip.org

PARTENARIAT



Synthèse de l'étude réalisée dans le cadre du réseau régional d'observation sanitaire et social.



Outil de diagnostic, de prospective, d'évaluation et d'aide à la décision au service des décideurs publics sur les champs de l'emploi, de la formation, de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, **Efigip** est un groupement d'intérêt public financé dans le cadre du contrat de projets État-Région 2007-2013.

le point sur...

Édité pour la Région de Franche-Comté et la Préfecture de région par Efigip.
Directeur de la publication : Éric Pierrat
Responsable de rédaction : Luce Charbonneau
Ce numéro a été imprimé en 550 exemplaires par Imprimerie du Conseil régional de Franche-Comté

Efigip

Espace Lafayette
8 rue Alfred de Vigny
25000 Besançon
tél 03 81 25 52 25
fax 03 81 25 52 20
www.efigip.org
contact@efigip.org